

Son Excellence Dr. Claude Joseph, Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes

De la République d'Haïti

71^e Session du Comité Exécutif du Programme du HCR

5-9 octobre 2020

Monsieur le Président,

Je voudrais vous présenter, au nom du Gouvernement de la République d'Haïti, toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette 71^{ème} session et vous assurer de mon plein soutien de ma délégation dans la conduite des travaux.

J'en profite pour saluer très chaleureusement le Haut-commissaire Grandi et le remercier et féliciter pour les efforts consentis en vue de la mise à jour de son rapport.

Nous reconnaissons très certainement que c'est dans un contexte particulièrement difficile pour la plupart des Etats membres que se déroule cette session. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve les systèmes nationaux de santé, de protection sociale et, en s'ajoutant à d'autres phénomènes chroniques comme le changement climatique, la pauvreté, elle risque d'accentuer encore plus la vulnérabilité d'un nombre croissant de pays, d'augmenter les conflits tant intra- qu'interétatiques et de pousser beaucoup plus de personnes à l'émigration.

Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter le HCR et son personnel de terrain qui sont toujours en première ligne pour relever les défis et voler au secours des populations en situation d'extrêmes difficultés grâce programmes adaptés et bien ficelés.

Monsieur le Président,

Faisant partie du bassin des Caraïbes, Haïti n'est nullement exempt des problèmes et des risques ci-dessus énumérés et de leurs conséquences. Sa situation de précarité chronique s'est aggravée par la pandémie qui impacte énormément l'économie, avec des conséquences incalculables sur la situation sociopolitique et sur l'État de droit.

Toutefois, le Gouvernement haïtien, quoique limité par la faiblesse de ses moyens, a dû déployer beaucoup d'efforts et consentir des sacrifices énormes, sinon pour contenir la propagation de la pandémie sur le territoire national, du moins pour en atténuer les effets. De plus, de nombreuses mesures ont été adoptées en vue de dynamiser la vie économique, tempérer les tensions sur le marché des changes et garantir en même temps, bon gré mal gré, l'accès à la santé et à l'éducation.

Parallèlement, il faut souligner l'engagement sans cesse renouvelé et renforcé du Gouvernement de la République d'Haïti en faveur de la stabilité politique, de l'instauration et du maintien d'un climat sécuritaire, favorables à la définition d'un agenda électoral et au lancement du processus devant conduire au renouvellement prochain du personnel politique selon les prescrits de la Constitution.

Monsieur le Président,

C'est dans ce contexte particulier qu'Haïti avait ratifié, il y a deux ans, dans le cadre de la campagne "*j'appartiens du HCR*", la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et celle de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Le Gouvernement est en train de travailler en vue de mettre en œuvre les trois engagements pris en l'occasion, à travers les programmes suivants :

Engagement 1

Le Gouvernement haïtien s'est engagé à simplifier et à améliorer l'accès aux procédures d'enregistrement des naissances, afin de prévenir le risque d'apatridie dans les zones rurales et d'accès très difficiles. Un (1) mois après la tenue du segment de haut niveau sur l'apatridie, soit le 13 novembre 2019, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Jovenel MOÏSE, a publié un arrêté accordant à toute personne dépourvue d'acte de naissance, un délai de 5 ans pour faire régulariser son état civil.

Cette disposition a prorogé l'Arrêté présidentiel de 2014 relatif à l'enregistrement tardif des naissances et permet aux Haïtiens vivant en Haïti et ceux ayant migré à l'étranger de faire régulariser leur état civil sans jugement préalable (A titre de mise en œuvre de l'action 7 du Plan d'Action mondiale 2014-2024 visant à mettre fin à l'apatridie)

D'ici à décembre 2022, ce programme atteindra son point d'achèvement.

Engagement 2

Le Gouvernement haïtien s'est engagé à poursuivre la Réforme de l'état civil.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, le Président Jovenel MOÏSE a publié le Décret du 11 mars 2020 Portant sur le numéro d'identification nationale unique (NINU) et la carte d'identification nationale unique (CINU).

Ce Décret représente un pilier de la Réforme de l'état civil engagé en 2005 avec la création de l'Office National d'Identification (ONI). (A titre de mise en œuvre de l'action 8 du Plan d'Action mondiale 2014-2024 visant à mettre fin à l'apatridie). Ce programme est prévu pour prendre fin d'ici octobre 2024.

Engagement 3

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique a déjà commencé la distribution des registres d'état civil et des formulaires de déclaration de naissance à travers plusieurs juridictions du pays. Quant au processus de nomination des Officiers d'état civil, il est en cours dans plusieurs communes. (A titre de mise en œuvre de l'action 8 du Plan d'Action mondiale 2014-2024 visant à mettre fin à l'apatridie).

Ce programme prendra fin également en octobre 2024.

Nous saluons l'intérêt manifesté par le HCR pour appuyer les initiatives prises par le Gouvernement haïtien dans le sens du renforcement du système d'état civil dans le but de faciliter l'enregistrement des naissances et prévenir les risques d'apatridie chez les populations vivant dans les zones d'accès difficile au niveau des communes.

Nous réitérons notre ferme volonté de travailler, d'un commun accord avec nos voisins de la République Dominicaine, en vue de trouver des solutions idoines aux nombreux cas de personnes rapatriées qui seraient en situation d'apatridie. Dans cette optique, nous formulons le vœu de voir les rencontres bilatérales initiées au début de cette année se poursuivre avec la nouvelle administration dominicaine, dans l'intérêt des populations de nos deux pays.

Monsieur le Président,

La République d'Haïti reste fermement attachée aux principes de protection internationale des réfugiés et croit dans la capacité du HCR et de ses partenaires à rechercher des solutions innovantes et durables en vue de mettre en œuvre de politiques d'intégration, de mesures d'ouverture de frontières, de réinstallation là où c'est nécessaire afin de donner aux migrants, quel que soit leur statut (réfugié, déplacé, demandeur d'asile), des perspectives d'avenir sur le territoire où ils auraient choisi de s'établir.

C'est en regardant l'avenir sous cet angle qu'on pourra contribuer à atteindre les objectifs du pacte mondial sur les réfugiés et, au bout du compte, à la mise en œuvre effective du programme de développement durable à l'horizon de 2030, ce que la Communauté internationale dans son ensemble, appelle **de ses vœux**.

Je vous remercie de votre attention.